

Services de l'automobile

Cette branche comprend la convention nationale des services de l'automobile – commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexes, contrôle technique automobile, formation des conducteurs – dite convention du Conseil National des Professions de l'Automobile.

En 2015, en Corse, les services de l'automobile offrent 3 140 emplois. Ils comptent 509 établissements, essentiellement de petite taille. Particulièrement masculine, la branche emploie de nombreux ouvriers qualifiés. Les femmes occupent principalement des postes d'employés. Les jeunes sont peu nombreux et les salariés de 55 ans ou plus surreprésentés par rapport au niveau régional et à la moyenne de la branche en province. Les métiers sont variés, allant de mécaniciens ou carrossiers à commerciaux ou secrétaires, en passant par gérants de station services ou loueurs de véhicules. Peu saisonniers, les services de l'automobile offrent des emplois stables. Les CDI concernent la plupart des postes et les emplois à temps partiel sont beaucoup moins fréquents qu'en région. Le salaire moyen de la branche, soit 15,3 euros bruts de l'heure, est équivalent à la moyenne régionale. Il est similaire à celui de la branche en province, même à caractéristiques d'emploi identiques. Dans cette branche, le commerce de voitures constitue l'activité la plus rémunératrice, son salaire est proche de celui de province.

Hanan Touzani, Insee

Les services de l'automobile représentent l'ensemble des activités engendrées pendant la durée de vie de l'automobile, de sa sortie de l'usine de fabrication à sa déconstruction et son recyclage. Ce sont aussi les activités liées au véhicule industriel, au cycle et à la moto. Ils comprennent par exemple : le commerce et réparation des véhicules, la distribution de carburants, le contrôle technique automobile, la location de véhicules, la formation des conducteurs (auto-écoles), la gestion des parcs de stationnement... La branche compte une seule convention collective.

Au 31 décembre 2015, elle emploie 2 710 salariés, soit 4 % de l'ensemble des salariés des branches insulaires (*figures 1 et 2*). Elle compte 509 établissements, essentiellement de petite taille. En effet, 88 % ont moins de 11 salariés et concentrent 56 % des emplois. C'est une structure proche de la branche en province où les établissements de moins de 11 salariés représentent 89 % des structures et regroupent 53 % de l'emploi. Ce sont en grande partie des commerces de réparation de véhicules ou de distribution de carburants, ou encore des centres de contrôle technique automobile. Les établissements de plus de 20 salariés regroupent sur l'île 23 % des postes et représentent 4 % des établissements. Les deux tiers sont des commerces de voitures.

En 2015, les services de l'automobile offrent 3 140 postes salariés, soit 4 % des emplois des branches régionales.

Des emplois fortement masculinisés aux métiers variés

Quatre activités de la branche concentrent les trois quarts des emplois : le commerce de voitures, l'entretien et la réparation de véhicules, la vente de détail de carburants et la location de courte durée de véhicules. En province, ces activités pèsent moins dans l'emploi de la branche avec les deux tiers des postes.

Les services de l'automobile se caractérisent par une prédominance des postes masculins, soit 73 % des postes contre 55 % en moyenne en Corse. Les hommes occupent majoritairement des postes d'ouvriers alors que les femmes ont surtout des postes d'employés (métiers administratifs ou de services).

Parmi les ouvriers, les qualifiés sont majoritaires. Il s'agit, dans sept cas sur dix, de mécaniciens qualifiés en maintenance et réparation automobile ou de carrossiers. Ils occupent 38 % des emplois de la branche, soit 16 points de plus qu'en moyenne régionale. Leur proportion est cependant inférieure de 7 points à celle de province (*figure 3*). Ils sont plus présents au sein des établissements de réparation et d'entretien du véhicule (61 %).

Les employés représentent un poste sur trois dans la branche en Corse contre près de la moitié pour l'ensemble des branches insulaires. Ils sont toutefois plus fréquents qu'en province où ils occupent le quart des

postes. Cette catégorie comprend les secrétaires, pompistes et gérants de station-service, les caissiers de magasin ou les employés de comptabilité. Aussi, les employés sont les plus nombreux dans les commerces de vente de carburants suivis des services de location de courte durée, avec des parts respectives de 69 % et 43 %.

Les professions intermédiaires comprennent les techniciens commerciaux, les moniteurs d'auto-école ou les secrétaires de direction. Elles concentrent 11 % des emplois de la branche, soit une part proche de l'ensemble des branches insulaires. Elles sont moins représentées qu'en province (16 %). Elles sont plus fréquentes dans les commerces de vente de véhicules avec 17 % des emplois.

La proportion de cadres se situe dans la moyenne insulaire (9 %). Elle est légèrement plus élevée qu'en province (8 %).

Les jeunes de moins de 25 ans occupent 10 % des emplois de la branche, contre 14 % en moyenne régionale. En plus de ces emplois, les services de l'automobile embauchent également les jeunes en contrat d'apprentissage ou contrat d'alternance. En 2015, 180 jeunes de moins de 25 ans sont en contrat d'apprentissage dans la branche en Corse.

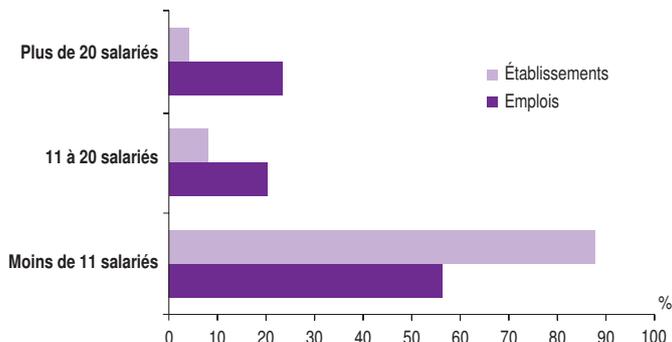
Avec 16 % des postes, les emplois occupés par les 55 ans ou plus sont plus fréquents qu'en moyenne régionale et que dans la branche en province.

1-2 Établissements et effectifs en 2015

	Services de l'automobile	En % de l'ensemble des branches en Corse
Nombre d'établissements	509	4,1
Salariés présents au 31 décembre	2 708	4,2
Emploi total en 2015	3 136	3,6

Source : Insee, DADS 2015, Clap 2015

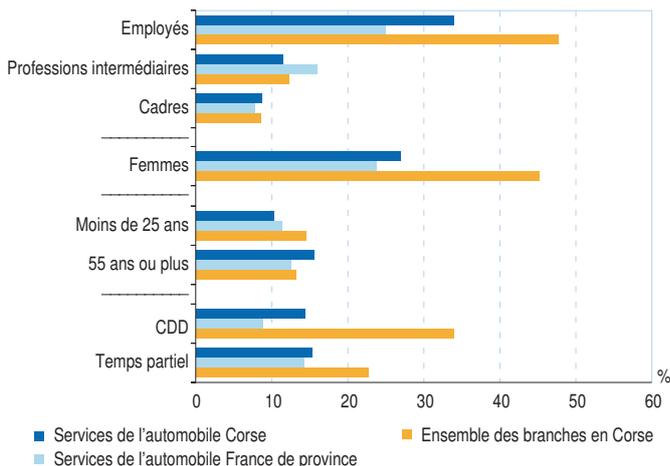
Répartition des établissements employeurs et des emplois selon la taille des établissements



Lecture : en Corse, les 88 % des établissements de moins de 11 salariés concentrent 56 % des emplois de la branche.

Source : Insee, DADS 2015

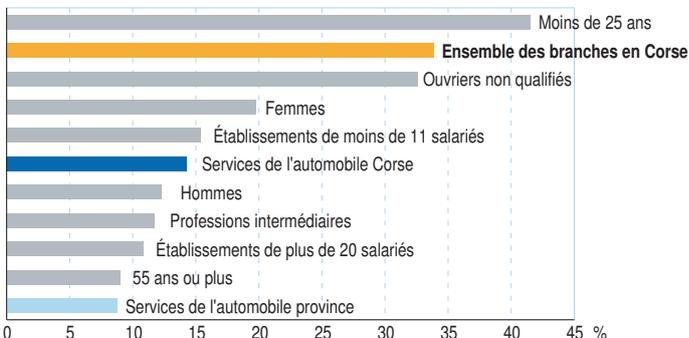
3 Répartition des emplois en 2015



Lecture : en Corse, les employés représentent 34 % des emplois des services de l'automobile.

Source : Insee, DADS 2015

5 Part des emplois en CDD en 2015



Source : Insee, DADS 2015

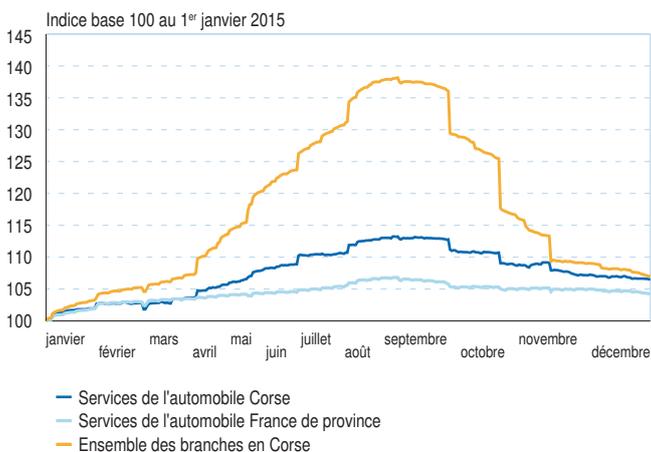
7 Salaire horaire brut moyen en 2015 (en euros)

	Services de l'automobile			Ensemble des branches en Corse
	Corse	Écart observé avec France de province	Écart avec structure identique	
Ensemble	15,3	-0,1	0,0	15,2
Catégorie socioprofessionnelle				
Employés	13,2	-0,2	-0,3	13,0
Ouvriers non qualifiés	12,5	-0,4	0,0	12,2
Ouvriers qualifiés	13,9	0,2	0,2	14,5
Professions intermédiaires	18,2	0,6	0,7	18,7
Cadres	28,1	-1,0	-0,5	28,2
Âge				
Moins de 25 ans	11,5	-0,4	-0,4	12,1
25 à 34 ans	13,5	-0,6	-0,2	13,9
35 à 44 ans	15,5	-0,6	0,2	15,6
45 à 54 ans	16,6	-0,3	0,1	16,6
55 ans ou plus	18,1	0,8	0,1	18,4
Type de contrat				
CDD	12,2	-0,2	-0,2	12,9
CDI	15,8	0,1	0,0	16,4
Quotité de travail				
Temps complet	15,3	-0,2	0,0	15,4
Temps partiel	15,4	0,5	0,2	14,5
Taille de l'établissement				
Moins de 11 salariés	14,1	0,1	-0,2	14,1
11 à 20 salariés	16,0	0,3	0,3	16,0
Plus de 20 salariés	17,4	0,0	0,2	16,7

Lecture : dans les services de l'automobile, les cadres sont rémunérés 28,1 euros en moyenne en Corse, soit 1 euro de moins qu'en province. À structure identique, l'écart salarial est de 0,5 euro.

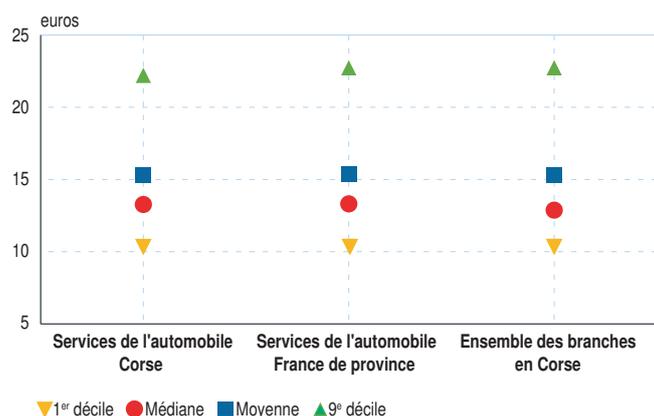
Source : Insee, DADS 2015

4 Évolution de l'emploi au quotidien durant l'année 2015



Source : Insee, DADS 2015

6 Distribution du salaire horaire brut en 2015



Source : Insee, DADS 2015

Peu saisonnière, la branche offre des emplois stables

Comparé à l'ensemble des branches de l'île, les services de l'automobile ont un caractère saisonnier peu marqué. Au cours de l'année 2015, le volume d'emplois augmente de 13 % pour atteindre son maximum en juillet et août contre + 38 % en moyenne régionale (figure 4). Ce pic saisonnier est plus élevé que la moyenne de la branche en province. Aussi, la part de contrats saisonniers (6 %) est deux fois plus élevée que celle de province mais trois fois plus faible que la moyenne en Corse.

Les services de l'automobile offrent des emplois stables. En effet, 64 % des postes sont permanents, c'est-à-dire présents toute l'année dans le même établissement, contre 49 % en moyenne insulaire. De plus, les mouvements de personnel sont limités : le taux de rotation affiche 27 %, soit 33 points de moins qu'en moyenne régionale.

Dans la branche, la plupart des emplois sont en CDI : 86 %, soit 20 points de plus qu'au niveau régional. Si les CDD sont peu fréquents, ils sont davantage utilisés qu'en province (14 % contre 9 %) (figure 5). En particulier, la location de véhicules, plus en lien avec l'activité saisonnière sur l'île, recourt plus souvent aux CDD : leur part dans l'emploi y est de 47 % contre 19 % en province.

En Corse, les employeurs de la branche utilisent beaucoup moins souvent les contrats courts qu'en province : 37 % des CDD durent moins de trois mois contre 62 %.

Quasiment inexistant chez les cadres, le CDD est le plus fréquent pour les postes d'ouvriers non qualifiés (33 %) et d'employés (19 %). Aussi, les femmes, essentiellement employées, sont plus souvent en CDD que les hommes (20 % contre 12 %).

Les salariés de moins de 25 ans sont davantage en CDD. En effet, 42 % de leurs emplois sont à durée déterminée.

Enfin, les établissements de moins de 11 salariés recourent le plus à ce type de contrat, 15 % de leurs emplois étant à durée déterminée.

Le temps partiel est moins fréquent dans la branche

Le temps partiel est moins fréquent dans les services de l'automobile que dans l'en-

semble des branches de l'île. Proche de celle de province, la part de postes à temps partiel est de 15 % dans la branche contre 23 % en moyenne régionale.

Le temps partiel est plus répandu chez les cadres, avec 24 % des postes et plus rare chez les ouvriers qualifiés (10 %). Les postes d'employés comptent 20 % de temps partiel. Les femmes, en grande partie employées, sont ainsi deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes, soit une part de 23 %.

Plus la taille de l'établissement est grande, plus le temps partiel diminue. Dans les établissements de moins de 11 salariés, il concerne 19 % des postes pour seulement 10 % dans ceux de plus de 20 salariés.

La location de véhicules est l'activité qui a le plus souvent recours au temps partiel, avec 17 % de ses emplois. En revanche, la vente de véhicules utilise le moins ce type de contrat (8 %).

Un salaire dans la moyenne des branches en Corse...

En 2015, les services de l'automobile en Corse offrent un salaire horaire brut moyen de 15,3 euros, équivalent à celui de l'ensemble des branches de l'île. Les disparités salariales entre les postes les mieux et les moins bien rémunérés se situent également dans la moyenne régionale (figure 6). De même, les parts des emplois payés autour du SMIC et de ceux payés plus de trois fois le SMIC sont proches de la moyenne des branches insulaires.

Les ouvriers qualifiés, catégorie la plus nombreuse, sont moins rémunérés qu'au niveau régional ; ils perçoivent 4 % de moins. Il en est de même des professions intermédiaires qui touchent 2 % de moins (figure 7).

Le salaire augmente avec l'âge. Ainsi, un poste occupé par une personne de 55 ans ou plus est rémunéré 57 % de plus que celui d'une personne de moins de 25 ans. L'écart salarial entre ces deux tranches d'âge s'explique notamment par la qualification supérieure des plus âgés. Il est dans la moyenne régionale.

Le salaire croît également avec la taille de l'établissement. De 14,1 euros bruts par heure pour ceux de moins de 11 salariés, il atteint 3,3 euros de plus pour ceux de plus de 20 salariés. Les établissements plus grands sont surtout des commerces de vente de voitures. Ils emploient davantage de commerciaux aux rémunérations plus avantageuses.

... et dans la moyenne de la branche en province

En Corse, les services de l'automobile offrent un salaire similaire à celui de France de province et ce, même à caractéristiques d'emploi identiques (catégorie socioprofessionnelle, sexe, âge, quotité de travail, type de contrat, taille de l'établissement).

Cependant, les cadres sont moins rémunérés dans la région, de 4 %. En effet, le salaire de cette catégorie est plus élevé dans les très grands établissements, un peu plus fréquents en province. Même à structure identique, leur salaire reste inférieur de 2 %. En revanche, les ouvriers qualifiés sont légèrement mieux payés sur l'île, de 2 %, écart qui passe à 1 % à caractéristiques similaires.

En Corse, les postes des salariés âgés de 55 ans ou plus sont rémunérés 5 % de mieux qu'en province mais, à structure identique, cet écart se réduit fortement (1 %).

Les postes en CDI sont autant rémunérés en Corse qu'en province. En revanche, ceux à temps partiel sont payés 3 % de plus en moyenne. En éliminant les effets de structure, cet écart salarial se réduit de moitié.

Dans cette branche, le commerce de voitures est l'activité qui rémunère le mieux ses salariés : 17,2 euros brut en moyenne par heure. Cette rémunération plus élevée est liée à la présence importante de professions intermédiaires et de cadres. Elle est proche de celle de province.

Le commerce de détail de carburants rémunère 6 % de plus en Corse qu'en province, soit 13,8 euros en moyenne. En effet, cette activité compte quatre fois plus d'ouvriers qualifiés et trois fois plus de dirigeants qu'en province.

En revanche, avec 13,9 euros, le salaire moyen dans la location de véhicules est moins élevé de 11 % sur l'île. Cette activité compte une forte présence d'employés, catégorie moins rémunérée qu'en province. ■